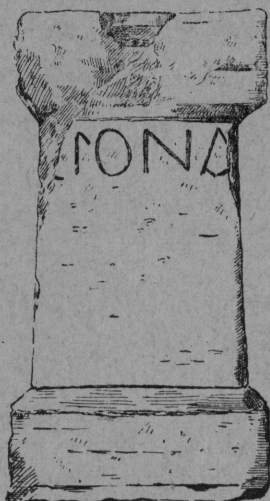


4676

V. et H. ROLLAND

Les Inscriptions préromaines du Musée des Alpilles



NIMES

Cahiers d'Histoire et d'Archéologie

LARGUIER, IMPRIMEUR
39, rue Emile-Jamais, 39

1933

Bibliothèque Maison de l'Orient



112733

V. et H. ROLLAND

Les Inscriptions préromaines du Musée des Alpilles

1

Étude Archéologique

par H. ROLLAND

Si l'épigraphie gallo-romaine est abondamment représentée dans la plupart de nos musées de Province, il n'en est pas de même de l'épigraphie gallo-grecque, et c'est un remarquable avantage du Musée des Alpilles, de posséder six inscriptions lapidaires, et trois graffites sur poteries, appartenant, avec certitude, à la Gaule préromaine.

Leur importance historique réclamait l'étude philologique que leur consacre aujourd'hui M. V. Rolland, et, afin de présenter ces documents de linguistique d'une façon précise, nous avons pensé devoir les décrire à nouveau (1), et en rappeler l'origine.

Sur les neuf textes qui vont être examinés, un seul appartient à la vie municipale, deux sont votifs, les six autres présentent un caractère funéraire.

I. — *Inscription Municipale*

Cette inscription (N° 5), est profondément gravée, en lettres de 0,16, de hauteur, sur trois blocs de pierre tendre, provenant d'un conduit ayant servi d'aqueduc. (*Voir planche V a*).

Ce canal a été découvert en 1928, au cours de l'exploitation d'une sablière, ouverte le long du chemin conduisant du cimetière des juifs au vallon de Gros. Il est orienté sensiblement Est-Ouest, avec une déclivité marquée vers l'Est, c'est-

(1) Citons tout particulièrement les études de A. Aurès, Héron de Villefosse, P. de Brun et du Dr P. Jacobsthal (v. plus loin).

à-dire, vers le groupe de bâtiments hellénistiques (2), actuellement reconnus, sur l'emplacement où s'éleva plus tard, la ville gallo-romaine de Glanum.

Déblayé sur un parcours d'environ 42 mètres, il était composé d'éléments de 2 m. 35 (+—) de longueur, liés bouts à bouts. De profil quadrangulaire, il mesure 0,32 de côtés, son lit supérieur est creusé en rigole de 0,18 de large sur 0,18 de profondeur. Détruit au fur et à mesure de l'exploitation, il ne subsistait de cet aqueduc, que trois éléments incorporés au sol du chemin, quand, en 1931, les auteurs de ce mémoire constatèrent la présence d'une inscription sur la face Nord du conduit.

Signalée à M. de Brun, Conservateur du Musée des Alpilles, celui-ci nous chargea de dégager les portions intéressantes de cet ouvrage, et de les faire transporter au Musée. Quatre éléments furent examinés en procédant à un dégagement d'Est en Ouest.

Le 1^{er}, portant les lettres ΔΙ a été transporté au Musée.

Le 2^o n'ayant rien sur sa face apparente, a été laissé sur place.

Le 3^o, portant les lettres ΠΚ, a été transporté au Musée.

Le 4^o, qui s'engage dans le talus de la route, n'ayant présenté aucune particularité, a été laissé en place.

Ultérieurement, en 1932, désirant examiner à nouveau la portion N^o 2, nous avons procédé à un nettoyage, et découvert, sur son bord supérieur Nord, un K disposé au centre, et occupant toute la largeur de la lèvre.

Il eut été intéressant de savoir, si aucune marque de ce genre n'avait été remarquée sur les portions détruites, mais nos recherches à ce sujet sont restées vaines. En l'état actuel, le canal doit encore exister dans la partie Est à 2 m. (+—) de profondeur; vers l'Ouest, il s'enfonce dans le talus de la route, dans la direction d'un ravin dont il amenait probablement les eaux vers Glanon.

Des aqueducs de ce genre existent encore dans la partie Est du territoire de Saint-Rémy (3), les uns sont abandonnés, d'autre alimentent encore des habitations rurales. Il n'est pas possible de leur donner un âge par suite du manque d'indices

(2) Rolland (H.). La Maison hellénistique de Glanon, in-8^o Bergerac 1932.

(3) Voir particulièrement celui du Mas de Teissier.

archéologiques. Certains sont recouverts de dalles, à leur passage dans le voisinage des lieux habités, mais, aucun recouvrement n'ayant été constaté sur la partie reconnue de l'aqueduc, qui nous occupe, nous ne pouvons savoir s'il possédait les mêmes particularités que les conduits encore en usage.

II. — *Inscriptions votives*

L'inscription N^o 4 figure sur un petit autel, dont la partie inférieure a été malheureusement détruite. (*Voir pl. VI-a*). En l'état actuel il mesure: hauteur : 0,16, largeur: 0,24, épaisseur: 0,15.

Sous une mouluration formant son sommet, est tracée l'inscription aujourd'hui incomplète, disposée sur trois lignes.

Nous avons retiré cet autel en 1930, de déblais provenant des fouilles exécutées, à Glanum, par l'administration des Beaux-Arts, M. J. Formigé, architecte en chef des Monuments Historiques, en a le premier donné communication à la Société des Antiquaires de France.

La mutilation, dont a souffert ce monument, provient de son utilisation, comme moellon, dans le mur Est du Balneum (4) romain de Glanum, dont la construction paraît être de peu postérieure à 45 av. J.-C. (5.)

Comme le précédent, l'autel, portant l'inscription N^o 6, avait été employé comme moellon lors de la construction, ou mieux croyons-nous de la réfection d'une maison antique, située au Nord du même Balneum, en mitoyenneté avec la cour de service de cet établissement.

Nous l'avons découvert, en 1931, encore encastré dans le mur, où les moulures qui ornent son sommet et sa base avaient attiré notre attention.

Ce petit autel également signalé par M. J. Formigé, mesure 0,26 de hauteur, 0,13 de large et 0,03 d'épaisseur. Il est en pierre tendre du pays, son sommet porte une petite cavité quadrangulaire servant de cupule à libation. (*Voir pl. VI-b*).

La déesse Epona, à qui est dédié cet autel, est trop connue pour que nous nous étendions sur son origine et ses attributions. Cependant, la découverte à Glanum d'une dédicace à

(4) Ou mieux peut-être les étuves comme le propose très judicieusement M. J. Formigé.

(5) Présence dans le mortier du mur Est d'une monnaie frappée par L. Plautius Plancus, monétaire à Rome en 45.

cette divinité n'est pas sans intérêt. C'est, en Gaule, le monument le plus méridional où il soit fait mention de son culte, dont l'origine celtique nous donne une indication précieuse sur la nationalité de l'offrant. L'emploi peu respectueux qui a été fait, à l'époque romaine, de cet autel consacré, semble indiquer qu'au moment de sa réutilisation, la déesse Epona n'était pas encore entrée dans le Panthéon officiel de Rome. C'est seulement à la période Impériale, que ce culte a été introduit en Italie. (6)

III. — *Inscriptions funéraires.*

Cette catégorie peut se subdiviser en deux séries bien distinctes: les inscriptions figurant sur les stèles, et celles tracées à la pointe sur des poteries recueillies dans des sépultures. M. P. de Brun, dans son étude : «*Note sur quelques sépultures gallo-grecques des environs de Saint-Remy de Provence.*» (7), a donné une description détaillée des objets composant le mobilier de ces tombes, quant aux stèles, elles ont été particulièrement étudiées par le Docteur P. Jacobsthal dans les *Schumacher-Festschrift* de Mayence (8). Guidé par ces intéressantes publications, nous nous permettons d'y ajouter de nouvelles précisions et quelques réflexions personnelles.

1) — STELES

Inscription N° 1. — Elle est gravée sur une grande stèle en calcaire dur de St-Remy, à base quadrangulaire, mesurant 2 m. 62 de hauteur; le fût, légèrement pyramidal, a 0,45 de largeur à la base, et 0,34 au sommet; son épaisseur est de 0,40 à la base, et de 0,27 au sommet. Elle est terminée à sa partie supérieure par un fronton triangulaire, dont les contours sont doublés par une ligne fortement incisée; de l'angle supérieur, descend une ligne médiane perpendiculaire à la base du triangle. Ce fronton, formant toiture à deux versants, fait saillie sur les trois faces antérieures de la stèle. (*Voir pl. I.*)

Au-dessous du fronton, deux lignes se coupant en sautoir.

(6) Daremberg et Saglio (Art. *Epona*).

(7) 8° Marseille 1930. (Extr. de *Provincia*, Société de Statistique d'Histoire et d'Archéologie de Marseille, 1930).

(8) *Keltische Grabpfahler aus Glanum* 1930. — Les stèles funéraires celtiques de Glanum (Traduction du Capitaine M. Louis), dans les *Cahiers d'Histoire et d'Archéologie*, 8° Nîmes, 1931.

forment un grand X, dont la base et le sommet sont réunis par une horizontale. Immédiatement sous cette croix diagonale est tracée l'inscription écrite sur quatre lignes, contenant respectivement 7, 6, 6, et 2 caractères. Ceux-ci se suivent sans souci d'équilibre, les deux lettres de la dernière ligne se trouvant complètement reportées à gauche. Les côtés, et la face postérieure du monument ne portent aucune décoration.

Sa découverte remonte à 1836 (9), elle fut faite au Nord du quartier de la Galline, le long de l'ancienne voie Aurelienne, que certains documents de cette époque désignent sous le nom de chemin gaulois.

Inscription N° 2. — Stèle mutilée dans sa partie supérieure, la pierre est probablement réduite dans son épaisseur, ayant été utilisée comme dalle de pont. (*Voir pl. II*).

Sa hauteur totale actuelle est de 1 m. 70; largeur 0.43 à la base et 0.34 au sommet; épaisseur de base 0.18 et au sommet de 0.15.

Au-dessus de l'inscription, on distingue une ligne horizontale incisée, et le départ de deux diagonales, indiquant nettement l'existence d'un grand X semblable à celui figurant sur le monument précédent.

L'inscription est gravée en trois lignes, composées respectivement de 7, 6, et 5 lettres.

Cette stèle provient du mas de Bigot, situé également au quartier de la Galline, elle y a été découverte vers la même époque que la stèle N° 1.

Inscription N° 3. — Stèle de même forme que les précédentes, en calcaire dur de St-Remy, légèrement pyramidale, sans base droite. Hauteur : 1 m. 90 ; largeur, en bas 0.40, en haut 0.33; épaisseur, en haut 0.34, en bas 0.47. (*Voir planche III*).

Son sommet est terminé, comme pour la stèle N° 1, par un toit triangulaire à deux versants, avec ligne de faite aplatie; cette toiture fait saillie sur les quatre faces. Le fronton est orné comme au N° 1 d'un triangle incisé divisé en son milieu par une perpendiculaire.

Au-dessous du fronton, existe le même grand X incisé.

(9) Aurès (A.). Notes sur les deux stèles gauloises de Saint-Rémy. (*Congrès archéologiques d'Arles de 1876, 8° (1877), p. 523-528*).

dont les diagonales sont réunies, à la base et au sommet par une horizontale, mais, contrairement aux deux monuments qui précèdent, l'inscription n'est pas gravée au-dessous de cet X, mais dans le champ occupé par lui.

La gravure, très superficielle, est faite sans soin, en quatre lignes d'une lecture très difficile. La première paraît avoir été composée de 7 à 8 lettres, la deuxième en contient 7, la troisième en laisse distinguer 8, enfin, la quatrième n'en a que 3, reportées, comme dans l'inscription N° 1, complètement à gauche.

Trouvée en 1925, près du Pont de la Pistole, quartier situé à l'Ouest de Saint-Remy, sur la même voie que la stèle N° 1, elle a été donnée au Musée par M. Brémond, agent-voyer à qui l'on en doit la découverte.

Aux monuments que nous venons de décrire, se rattachent trois autres stèles anépigraphes du Musée des Alpilles, qui, selon l'hypothèse du Dr. Jacobsthal, auraient porté des inscriptions peintes, aujourd'hui disparues.

a) — Trouvée en 1920 au milieu des déblais d'une carrière gallo-romaine, située au quartier du Tor-Blanc. Elle mesure 2 m. 62 de hauteur, son fût est également pyramidal, avec une largeur de 0,40 et 0,47, et une épaisseur de 0,45 et 0,37. Elle est terminée en haut par un toit triangulaire (h. 0,39), formant fronton orné d'une ligne médiane, et faisant saillie sur les quatre faces.

Le grand X habituel fait défaut. Cette stèle découverte en place, par M. de Brun, est particulièrement intéressante, la sépulture nous étant parvenue complète. Le fût enfoncé de 0,40 dans le sol dominait un caisson de 0,65 × 0,65, orienté Est-Ouest, formé de quatre dalles de 0,58 à 0,45 de hauteur; 0,56 à 0,52 de largeur; et de 0,07 à 0,04 d'épaisseur. Le mobilier a été recueilli en totalité. (10)

b) — Dans la même carrière, M. de Brun a découvert en 1924 un caisson similaire avec mobilier. Auprès, se trouvait la partie supérieure d'une stèle de 0,32 à 0,31 de largeur et de 0,21 à 0,22 d'épaisseur. Sa hauteur actuelle est de 0,89. Son toit triangulaire n'a aucune saillie sur les faces; le fronton est orné d'une double ligne médiane formant bandeau, il n'y

(10) Cf. P. de Brun, loc. cit.

a pas d'autre décoration, la croix diagonale fait également défaut.

Comme la précédente, cette sépulture était orientée Est-Ouest.

c). — Stèle funéraire en pierre du pays, provenant du Mas de Cloud, également de forme pyramidale, mesurant 2 m. 77 de hauteur, avec une largeur de 0.40 à la base et de 0,31 au sommet et une épaisseur de 0.40 à la base et 0,32 au sommet. Le fronton triangulaire, ornant le toit à deux versants, porte en son centre, dans un double triangle incisé, divisé par une ligne médiane, une rosace stylisée. Le faîtage est largement aplati et sous le fronton est tracée la croix diagonale.

En réalité, cette stèle que nous avons maintenue parmi les anépigraphes, devrait prendre place dans le corps de cette étude. Elle porte en effet une inscription, mais tellement détériorée que nous nous sommes aperçu de son existence après la rédaction de ce mémoire. Sur la face latérale droite, gravés sur le bandeau soutenant le fronton, quelques caractères se discernent encore, ils appartiennent à un nom dont la finale est très caractéristique.

A.....Y.... PEIΞ

•••

Des descriptions qui précèdent, on peut déduire que les stèles de Saint-Remy appartiennent à un même groupe de monuments funéraires, dont les particularités caractéristiques sont:

- 1°. — Fût légèrement pyramidal.
- 2°. — Toiture triangulaire avec fronton orné.
- 3°. — Présence, au-dessous du fronton, d'une croix en sautoir, formée de deux diagonales.

Il est intéressant de rechercher si ces mêmes caractéristiques se retrouvent sur des monuments de même destination, dans d'autres régions du monde antique.

a) — *Forme pyramidale.*

Nous ne pensons pas que l'on puisse faire une déduction utile d'une similitude de ce genre, nombreux sont en Italie, en Grèce, à Chypre, etc., les piliers de cette forme. Celle-ci, qui découle tout naturellement des lois de la stabilité, a certainement, suivant les régions, des origines trop diverses, pour qu'il puisse en être tenu compte.

b) — *Toit triangulaire.*

Les monuments, stèles votives ou funéraires, surmontés d'un fronton triangulaire, sont également d'une extrême abondance, communs à diverses régions et appartenant à des époques très différentes, cependant, des points de comparaison plus précis, permettent de reconnaître la possibilité d'influences déterminées.

Personnellement peu partisan des théories qui tendent à faire descendre d'un petit nombre de conceptions primitives, la plupart des motifs d'ornementation et des types industriels, nous pensons cependant, que des monuments, tels que nos stèles, ont pu être exécutés suivant des traditions rituelles ou ornementales.

Deux origines principales peuvent être données aux monuments à sommets triangulaires: les uns seraient l'aboutissant des stèles anthropomorphes (11), les autres, une représentation de la maison du vivant à l'usage du mort. (12)

Cette dernière interprétation se manifeste nettement pour un grand nombre de monuments de ce genre (13), mais nous nous garderons bien, comme on a voulu le faire, de tous les grouper en une vaste famille, allant des stèles néolithiques au tombeau d'Igel, et au mausolée de St-Remy.

L'idée de la stèle-maison ayant pu prendre naissance à diverses époques, et sur différents points du monde antique, peut-on rattacher celles de St-Remy à un groupement particulier ?

Par leur dimension, relativement considérable, elles forment une catégorie spéciale, mais, elles s'apparentent à des types locaux voisins; par les inscriptions, à celles de Cavaillon (14), par leur forme à celles de St-Saturnin d'Apt (15), et des Baux (16).

(11) Octobon (Ct). Enquête sur les figurations Néo et énéolithiques 8° (Rev. Anthropologique 1931).

(12) Linckeheld. Les stèles funéraires en forme de maison chez les Médiomatriques et en Gaule, 8° Oxford, 1927.

(13) Fuchs, Die Kultur der Keltischen Vogesensiedlungen, 1914. — Behn, Hausgrabsteine (Præhistorische Zeitschrift XI-XII 1919-20).

(14) Mazauric. Inscriptions celtiques de Cavaillon (Revue du Midi 1919-10). Sépulture gauloise de Cavaillon (Bull. Arch. 1911 p. 3). Elles sont classées par cet auteur au Ier siècle avant notre ère d'après la céramique trouvée dans le voisinage. cf. également : Rhys (J.). The celtic inscriptions of Gaul in Proceedings of the British Academy 1911-12 et 1913.

(15) Espérandieu. Inscriptions du Musée Calvet n. 4.

(16). Saint-Verant (de). Les derniers arécomiques n. 1898. p. 28.

Les points de rapprochement avec les stèles des Baux (17) sont indéniables, fût pyramidal, toiture triangulaire, présence du grand X, et, de plus, le fronton avec triangle divisé par une ligne médiane; toutes les caractéristiques des monuments de Saint-Remy s'y retrouvent. La facture plus soignée, et les dimensions plus petites différencient cependant ceux des Baux, et de Saint-Saturnin (18), mais, ces particularités, jointes à la présence d'une base moulurée, rapprochent ces derniers à la stèle-maison la plus typique de la nécropole des Senons de Montefortino.

C'est donc, comme l'a justement proposé le Dr. P. Jacobsthal, à ce prototype, ou mieux encore, à un autre plus ancien, dû à une influence étrusque commune, que les stèles funéraires de St-Remy peuvent être rattachées.

Nous avons signalé ailleurs, d'autres similitudes existant entre nos sépultures et celle de Montefortino et de la Certosa (19); aussi, pensons nous, contrairement à ce qu'à écrit l'archéologie allemande, qu'un apport de civilisation venant d'Etrurie, semble se préciser en Basse-Provence.

Cet apport se manifeste déjà, il est vrai, bien antérieurement à nos stèles, mais, pour celles-ci, nous n'avons peut-être pas une influence directe, mais une coutume, importée par le canal des Celtes, restés en contact avec les Etrusques. (20).

17. Les stèles des Baux, autrefois assez nombreuses, sont actuellement au nombre de trois; 1. Celle du Musée des Alpilles où elle a été transportée du cimetière de la Catalane, mesure 0,82 de hauteur avec fût pyramidal (largeur 0,20-0,32; épaisseur 0,13-0,30) la base ornée d'une large mouluration et le sommet terminé par un fronton triangulaire formant toit à deux versants, ceux-ci ornés de triangles. Cette stèle est en fort mauvais état, son ornementation est presque entièrement disparue. — 2. la deuxième, au Musée lapidaire d'Arles mesure 0,72 de hauteur, sa forme est sensiblement la même que celle de la précédente, mais son bon état de conservation permet de distinguer sur le fronton le triangle isocèle divisé par une bissectrice dont les extrémités se terminent en deux points creux; sur les versants du toit est tracée une croix diagonale limitée par les lignes d'un rectangle. Elle a été trouvée au lieu dit les Marottes à l'Est des Baux. — 3. Celle provenant de l'Arcoule, au sud des Baux, mesurant 1,30, publiée par F. Benoît dans son étude sur « Les Baux », in-8 Paris, 1928, p. 29.

(18) La stèle de Saint-Saturnin, porte comme celle de Saint-Remy, une inscription en caractères grecs. Elle mesure 0,80 de hauteur, 0,40 de largeur et 0,24 d'épaisseur; ornée de moulures au sommet et à la base, elle est surmontée d'un toit à deux versants formant fronton.

(19). Rolland (H.). Les grottes sépulcrales des Alpilles. Paris, 1933. (Bulletin de la Société préhistorique française.)

(20). Si l'on admet, avec M. Clerc (Massalia I. p. 30), que les Gaulois sont arrivés en Provence vers le milieu du IV^e siècle, on peut penser que ces Celtes appartenaient peut-être à un rameau détaché des tribus qui avaient envahi l'Italie au début du même siècle. Parvenus dans le bassin du Rhône, par les cols du Piémont, ils auraient pu apporter dans leur nouveau domaine, les coutumes adoptées durant le séjour d'une génération dans la vallée du Pô?

c) — *Croix en diagonale.*

Si l'on donne à ce symbole un caractère religieux, il est surprenant de ne pas le retrouver sur le monument de Montefortino que nous venons d'accepter comme prototype, et nous ne pensons pas que l'on puisse l'identifier avec la croix en gradins, creusée sur la face postérieure de la stèle que nous avons prise comme point de comparaison.

Une analogie plus grande existe avec la stèle arcadienne publiée dans l'étude du Dr. Jacobsthal, ainsi qu'avec une pierre funéraire trouvée dans les environs de Soissons, où une inscription, à nom gaulois, est gravée dans le champ occupé par une croix en diagonale, tout comme sur notre inscription N° 3.

On peut voir dans cette croix un signe à puissance occulte, se rapportant peut-être au culte des morts; on pourrait également la considérer comme un symbole divin, mais, dans ce dernier cas, le dieu est le plus souvent représenté par une sorte d'étoile, formée de deux sautoirs qui se coupent. Tel est le cas pour un autel découvert à Mallia (21), et pour une plaque talismanique du Musée de Genève (22), où, dans un petit édicule à fronton triangulaire, la divinité est également figurée par une étoile du même genre.

Il semble que ce symbole ait été considéré à tort comme une simple croix en diagonale. Si l'on se reporte à notre description, on verra que sur les stèles de Saint-Remy, ce grand X a les bras supérieurs et inférieurs réunis par une horizontale; sur l'une de celles des Baux, les quatre bras sont réunis par une ligne formant cadre. D'autre part, son absence sur quelques-uns des monuments, semble devoir écarter une attribution purement rituelle. Si nous n'avons là qu'un élément de décoration pourquoi ne pas y reconnaître une figuration simplifiée de la porte ornant la face antérieure de la stèle de Montefortino. Cette explication, la plus simple, est peut-être la plus vraisemblable (23).

(21). Bulletin de correspondance hellénique 1929, p. 523. L'étoile y est formée d'un sautoir coupé par une ligne horizontale.

(22). Revue archéologique, 1923, II, p. 123.

(23). Aux Baux, une des stèles porte cependant la croix figurée, non sur la partie antérieure du fût, mais sur les versants du toit, ce qui semblerait infirmer l'hypothèse proposée; mais, ce motif, ayant sans doute perdu son sens primitif, aurait été déplacé comme un simple élément ornemental.

b). — GRAFFITES SUR POTERIES

Inscription N° 7. — EBOYPOC. Elle est gravée à la pointe, en caractères cursifs, sur un plat en céramique dite: campanienne de II^e époque, mesurant 0,25 de diamètre. (Voir *planche IV*).

Ce plat provient d'une sépulture, découverte, en 1928, au Mas de Cloud (24), (quartier de la Galine), dont tout le mobilier a pu être recueilli par M. de Brun. Elle était formée d'une fosse protégée par quatre murettes en pierres sèches, avec deux dalles de recouvrement. Sur un autre plat, du même dépôt funéraire, figure un autre graffite indéchiffrable, où deux caractères peuvent peut-être s'identifier avec un I et un S.

Inscription N° 8. — CMEP, gravée à la pointe, sur un plat en céramique, dite campanienne de II^e époque, mesurant 0,25 de diamètre. (Voir *pl. V-b*).

La sépulture (25) qui contenait cette poterie a été découverte en 1929, le long de l'ancienne voie Aurélienne, elle se composait d'une simple fosse creusée au-dessus du gravier.

Sur le même plat que l'inscription, figure un second graffite représentant un lambda, suivi d'un caractère ayant la forme d'un S. (Voir *pl. V-d*).

La première lettre de l'inscription nous indique que le sigma lunaire était employé pour la représentation de la consonne S, il n'y a donc pas possibilité de voir dans le 2^e signe du graffite un S latin.

Si l'on se reporte à l'alphabet grec, la digamma est la seule lettre affectant cette forme, mais à l'époque qui nous intéresse, il n'a plus qu'une valeur numérique, équivalant au chiffre 6.

C'est sous la même forme, et avec la même signification que nous voyons apparaître le digamma, sur les monnaies coloniales grecques, dès le début de l'époque impériale.

Par suite, nous proposons pour le graffite signalé la transcription du nombre 36.

Cette lecture peut amener à une interprétation du même genre, pour le graffite incompris, accompagnant l'inscription

(24). Il y a tout lieu de penser, que la stèle (c), signalée ci-dessus comme provenant du même endroit, appartenait à cette sépulture.

(25). Dans cette tombe, l'urne funéraire, en terre gris foncé, (haut : 0,21, larg. 0,22, diamètre d'ouverture 0,15), avec col court lissé, rebords plats, panse peignée et incisions sur l'épaule porte comme marque de potier un Y incisé avant cuisson. Cette lettre est composée de deux traits cursifs.

N° 7, où, le groupe IS pourrait être traduit numériquement par 16.

Chercher la signification de ces nombres, donnerait lieu aux hypothèses les plus hardies, aussi est-il plus prudent, pour le moment, d'attendre la découverte de nouveaux graffites de ce genre. A titre de simple indication, il nous paraît utile de signaler la possibilité d'un rapprochement avec certains vases provenant de la nécropole d'Ensérune, que nous avons pu examiner dans la riche collection de M. Mouret. Sur quelques poteries, figure, en dehors du nom du défunt, tracé à la pointe, un groupe de 2 ou 3 lettres, ayant peut-être une analogie avec nos graffites numériques. (26).

Inscription N° 9. — CE OMAP, tracé à la pointe, sous le pied d'un scyphos en poterie campanienne, de deuxième époque (27), provenant du cimetière de la Catalane, situé sur le territoire des Baux. (Voir pl. V-c.). C'est de cette nécropole que provenaient probablement les stèles que nous avons rapprochées de celles de Saint-Remy.

Les trois graffites décrits ont, nous l'avons vu, une origine funéraire, de plus l'inscription du nom du défunt, sur l'une des pièces du mobilier sépulcral (28), correspond à une tombe accompagnée d'une stèle anépigraphie (29). De cette consta-

(26) A ce sujet, M. F. Mouret, avec l'amabilité que lui connaissent tous ceux qui ont eu le plaisir de visiter son Musée, nous écrit : « Je possède plusieurs plats campaniens portant sous le pied un nom ibérique, sans doute celui du défunt, gravé à la pointe, et en plus deux lettres isolées, que j'ai regardées comme des abréviations ou des initiales d'un nom. D'autres plats ou cratères, portent simplement une ou deux lettres, sans le nom entier. » Une étude de ces lettres isolées nous paraît devoir aboutir à un résultat intéressant.

(27). Offert au Musée des Alpilles par Mme Mistral-Bernard.

(28) Ce mobilier se compose principalement de plats et vases à liquide en terre cuite. A ces objets sont joints généralement : un ustensile d'éclairage, un couteau et un cyathis ; mais cette composition varie dans ses détails, suivant des usages locaux. Les nécropoles de la Catalane, des Monts-Menus (Voir plus loin note 31), se différencient des tombes de Saint-Rémy, par la présence dans les sépultures, de grandes fourchettes coudées en fer, ayant un nombre de dents variable (1 à 3). Cet ustensile est la *κρεάγρᾶ* destinée à retirer la viande des chaudrons, et fréquemment déposée dans les tombes d'Etrurie ; c'est encore un point de rapprochement à noter, avec les coutumes de la région Nord-Italique. Nous ne pouvons pas considérer comme des broches à rôtir, les tiges de fer pointues trouvées dans la nécropole d'Eyguières, en raison de leur petite dimension et de leur section arrondie.

(29). Nous ne possédons pas le mobilier des tombes à inscriptions lapidaires, mais, dans la collection de Lagoy, d'où proviennent les nos 1 et 2, figurent quelques plats campaniens, qui, selon toute probabilité, devaient accompagner l'une de ces stèles. Aucun graffite ne figure sur ces vases.



NUMÉRO I

Planche II

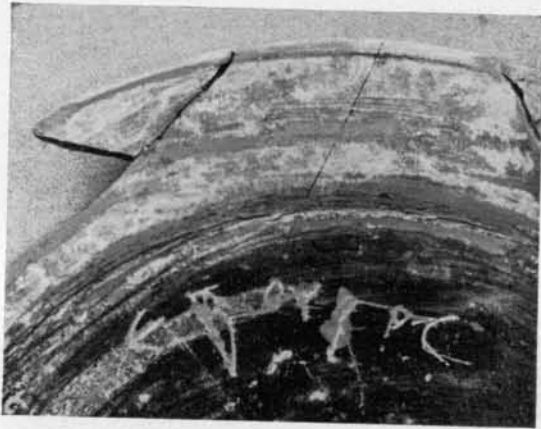


NUMÉRO 2



NUMÉRO 3

Planche IV



NUMÉRO 4

Planche V

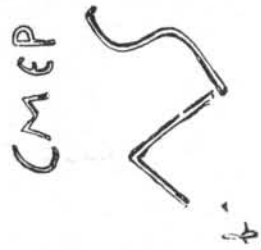
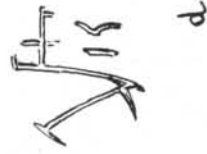


Planche VI



a



b

tation on peut, croyons-nous, proposer, qu'à Glanon, comme chez les habitants des Oppida des Bringasses (Baux) (30), et de St-Pierre de Vence (31) et plus loin chez les celtibères d'Ensérune, la coutume voulait que le nom du mort fût inscrit, dans sa tombe, sur l'un des vases funéraires (32), ou sur une stèle dominant sa sépulture.

Sur les stèles, comme pour le graffite EBOYPOC, le nom du mort est au nominatif, alors, que sur le seul graffite grec, que nous possédions, ne provenant pas d'une sépulture, le nom est au génitif (33). Le vivant possède un objet, tandis que le mort est désigné par sa stèle, ou le mobilier de sa tombe.

•••

Pour déterminer le classement chronologique de ces inscriptions, nous pensons, tout d'abord, qu'il faut le limiter, dans

(30). A Mouriès, commune peu éloignée des Baux, sur le versant sud des Alpes, existe sur le domaine de Servannes, au pied d'un oppidum appelé : les Caisses, un terrain ayant servi de nécropole. Les trouvailles qui y ont été faites ont malheureusement été dispersées, mais sur cet emplacement, le Dr E. Leroy a recueilli un fond de coupe italique, portant le graffite KP. Ce document paraît indiquer la survivance, jusqu'au 1er siècle, de la coutume de marquer le mobilier funéraire au nom du mort. (Voy. pl. loin note 32).

(31). Au-dessus de Saint-Pierre de Vence, sur la colline dite de Costefère (commune d'Eyguières) existent les traces d'un oppidum qui a donné, entre autres documents intéressants, la plaque de plomb avec inscription en caractères grecs publiée par M. C. Jullian, dans la *Revue des Etudes Anciennes* (II (1900) p 47-55). Au pied de cet oppidum existait sa nécropole, dite des Monts-Menus. Elle a été fouillée par MM. A. Perret Huc et Barrot et les résultats publiés par M. P. de Brun : *Note sur la nécropole Gallo-grecque du Mont-Menu, 8^e Marseille 1931.* (Mem. de l'Institut Historique de Provence). L'un des plats recueillis porte le graffite MA ; d'autres inscriptions de ce genre peuvent exister sur certains vases, mais l'auteur du mémoire n'a pu les découvrir sous la croûte calcaire couvrant ces poteries.

(32). Cette coutume semble s'être maintenue jusqu'à l'époque Gallo-romaine. Déjà, au 1er siècle, nous avons le graffite grec signalé à la note 30, mais plus récente est une sépulture que nous avons découverte dans le déblaiement du Téménos (?) de Glanon. Ce lieu de culte, abandonné et ruiné, a été réutilisé au moment de l'occupation romaine, comme l'indiquent des foyers établis au-dessus de décombres provenant de l'édifice primitif. Nous avons trouvé dans le sol de la terrasse inférieure (extrémité N-E.) une amphore couchée, le col vers l'Est, à côté de laquelle avait été déposée une olla à couvercle. Les cendres qui accompagnaient ces vases, la position certainement intentionnelle dans laquelle ceux-ci avaient été rangés, indiquent le but funéraire de ce dépôt, or, sur le col de l'amphore (type de Cnide) figure le graffite LAE, tracé à la pointe.

(33) C'est un fond de coupe, incomplet, ou paraît la fin d'un graffite : KOY. Ce fragment découvert récemment sur la grande terrasse du Téménos (?) dont nous avons en partie effectué le déblaiement, est en céramique grise, couverte d'un vernis noir adhérent. Nous avons déjà signalé ce rare genre de poterie. (Maison hellénistique, p. 18) qui remonterait, peut-être, jusqu'au IV^e siècle.

le temps, à deux évènements dont les dates paraissent assez précises: d'une part l'établissement de la colonie grecque de Glanon, à la fin du III^e siècle (34), et d'autre part, la fondation du Glanum gallo-romain, peu après 49 av. J.-C.. C'est dans cette période, d'un peu plus de 150 ans, que se place, faute d'indices plus précis, la construction de l'aqueduc (N^o 5).

Pour les autres inscriptions, nous disposons d'un terme d'appréciation dans les particularités de la graphie, et de plus, pour celles ayant un caractère funéraire, dans la nature du mobilier des tombes. L'indication pouvant résulter des détails graphiques, se trouve malheureusement très diminuée par la tendance nettement cursive de toutes ces inscriptions.

A. — Se présente avec la barre médiane droite (N^o 9) ce qui est la forme la plus correcte, et aussi la plus ancienne pour nos inscriptions (35). Avec la barre brisée (N^o 1-6), particularité qui apparaît de très bonne heure sur les monnaies, (IV^e s. en Grèce, III^e à Syracuse), mais qui en épigraphie lapidaire ne semble dater que de la deuxième moitié du II^e siècle. Enfin avec la barre diagonale (N^o 9). Nous ne pouvons voir la raison de cette dernière forme que dans la tendance cursive, sans quoi il serait nécessaire de reculer l'inscription au delà de la limite que nous fixe la possibilité historique.

B. — Cette lettre a sa boucle inférieure relevée (N^o 7). elle est ainsi figurée sur les drachmes marseillaises de moyenne époque (II^e siècle) (36), mais nous ne pensons pas qu'il y ait là l'indice d'une époque bien déterminée. la marque d'un grand vase indigène à panse peignée, remontant probablement au III^e siècle présente la même particularité, de même. l'inscription d'un autel votif, dédié au dieu ABIA (NIVS), et qui peut être daté du II^e siècle de notre ère, porte un B dont la deuxième boucle est plus accentuée (37).

E. — est formé de lignes droites sur le même graffite où nous avons l'A à barre droite (N^o 9), il est lunaire partout ailleurs (N^o 2, 3, 7, 8.). Il n'apparaît ainsi que sur les derniè-

(34) Cf. notre « Maison hellénistique de Glanon ».

(35). A cette antériorité graphique de l'A et de l'E (voir plus loin), le graffite des Baux joint celle de la poterie sur lequel il est tracé. Celle-ci, mieux cuite et à vernis métallique plus adhérent, est certainement d'une meilleure époque que celle des plats provenant des sépultures de Saint-Rémy.

(36) Cf. Muret. Catalogue des Monnaies Gauloises de la Bibliothèque Nationale, 8^e, Paris, 1889, N. 1317, 1332, 1021, 1359.

(37) Ces documents proviennent tous deux des fouilles de St.-Remy.

res monnaies d'argent massaliotes (38), c'est-à-dire, croyons-nous dans la première moitié du premier siècle.

C. — L'emploi du sigma lunaire est général dans toutes nos inscriptions (N^o 1, 2, 3, 7, 8, 9,), c'est également un signe de basse époque. Son emploi est possible dans les inscriptions lapidaires dès le II^e siècle, quoique sur les légendes monétaires marseillaises (39), il n'apparaisse qu'à la fin du monnayage, au milieu du 1^{er} siècle.

O. — Cette lettre (N^o 1, 2, 3, 4, 6, 7, 9) a tendance à ne pas atteindre le niveau des autres lettres, c'est un usage qui existait à Marseille certainement au II^e siècle (40), on le retrouve en Sicile dès le V^e siècle et jusqu'au début du premier siècle.

De cet examen il ressort, que malgré l'incertitude où nous laissent les particularités graphiques relevées dans nos textes, on ne saurait leur assigner une date antérieure au milieu du II^e siècle, ni postérieure au milieu du premier. Le mobilier des tombes vient confirmer cette chronologie, mais en limitant, pensons-nous, la date la plus récente au début du premier siècle.

En dehors de la poterie indigène, à laquelle on ne peut encore assigner de date, le mobilier funéraire a donné une amphore italique, un vase ibérique (peut-être du III^e siècle ?), et toute une série de plats en poterie dite campanienne; mais ceux-ci semblent bien n'être qu'une imparfaite imitation de la véritable céramique importée de Campanie aux III^e et II^e siècle. La fabrication de ces vases à vernis noir tend à sa fin, mais nous n'avons encore, ni la campanienne dite de troisième époque, ni la poterie rouge italique, dont l'usage décèle avec certitude le premier siècle.

A ces indications on peut ajouter celles données par une lampe, avec bec en coin, justement comparée à la lampe hellénistique de Mithridatesberg de Kertsch, et appartenant à un type en usage de 150 à 50 avant J.-C. (41) ainsi que par des ciathides de bronze, dont les détails se retrouvent dans ceux provenant des tombes hellénistiques de Priène. (42)

(38) Muret N^o 1443.

(39) Muret, Nos 2046, 2101, 2086, etc.

(40) Muret, nos 1059, 963.

(41) Waldhauer, Katalog der antiken Tomlampen der Kaiser-Ermittage, n. 92 (Note du Dr Jacobsthal).

(42) Wiegand et Schrader. Priène, in-4^o Berlin 1904, p. 492.

En résumé, tous ces éléments chronologiques permettent, de proposer l'attribution des inscriptions funéraires à une période allant du milieu du II^e siècle au début du premier siècle, soit approximativement de 150 à 75 avant notre ère, en réservant, aux autels votifs, une date un peu plus récente, de peu antérieure à la reconstruction du Glanum romain en 45 (+—) avant J.-C.

II

Étude Philologique

par V. ROLLAND

Nos textes, comme en général ceux de la Gaule méridionale, sont en caractères grecs.

Les particularités épigraphiques sont examinées en détail dans les notices qui suivent, aussi nous bornons-nous à signaler maintenant celles qui sont communes à plusieurs inscriptions :

Alpha : à barre médiane brisée, numéros 1, 2, 6; à barre médiane rectiligne, 4, 9. *Epsilon* : lunaire 2, 3, p. être 6, 8; carré, 9. *Sigma* : lunaire, 1, 2 3, 8; point central, 2.

Les reproductions faciliteront d'ailleurs beaucoup l'intelligence du texte et permettront de contrôler nos lectures.

Les inscriptions que nous allons étudier ont été analysées sommairement dans les Actes du Congrès de Nîmes de l'Association Guillaume Budé, p. p. 146-148.

ΟΥΡΙΤΤΑΚΟΣ ΗΛΟΥΣΚΟΝΙΟΣ — VRITTACOS ELVS-
CONIOS. Stèle funéraire; gravure bonne, lecture certaine, (voir pl. I).

BIBLIOGRAPHIE : Lenormant, *Rhein. Mus.* XXI (1866); Aurès, *Congr. archéol. (Arles)* XLIII (1876); Héron de Villef., *Bullet. monum.* 1879; Allmer, *Inscr. de Vienne*, III, n° 621 et *Rev. épigr.* I (1878); C. I. L. XII, n° 993-3; Stokes, n° 11; Holder, *Alt.-Celtisc. Sprach.*; Rhys, *Insc. p.* 32; Dottin, *La lang. gaul.*, p. 148; P. de Brun, *Note sur quelq. sépult. gallo-gr. des env. de St-Remy* (1930); Dr Jacobsthal, *Stèles funér. Celt. de Glanum, trad. franç.* de M. le Capit. Louis, *Cah. Hist. Archéol.* 1931, II.

Dottin note fautivement R lat. au lieu de *rhô* gr.

ALPHABET : *alpha* très ouvert, à barre brisée, 1ère lig.; *lambda* très ouvert, 2ème lig.; *omicron*, rond, 1ère et 3ème lig.; conique 2ème lig. et 4ème lig.; *rhô*, boucle allongée et descendante, 1ère lig.; *sigma*, toujours lunaire.

VRITTACOS, n. pr. masc.; ELVSCONIOS, n. déterminatif masc., p être patronymique, tous deux au nomin. Nous aurions le n. du défunt et le sens serait VRITTACOS (fils) d'ELVSCON(OS).

VRITTACOS

On pourrait décomposer :

1° VR-ITT-ACOS, VR-IT-TACOS. Dans ce cas VR pourrait se rattacher à VRVS « bœuf sauvage », d'où les n. pr. VRVS, VROGENIVS, VRIO, etc..., où V est sûrement voyelle. ITSE trouve dans ITMARVS, ITAVVS; je n'ai pas d'exemple de ITT, mais le redoublement de T est possible. AC est un suffixe connu.

La deuxième combinaison, avec finale TACOS, me semble moins bonne; cependant il y a des exemples de TAC : TACI F (ilius) lég. monét.; TACILVS (ou GILVS), n. d'h.

2° VRITT-ACOS, VRIT-TACOS. Exemples de VRITT- : VRIT-TIA, VRITTIOR, VRITTO, n. pr.; de VRIT- : VRITEA, n. de f.; VRITEV, n. (?) de potier; enfin VRITV qui se trouve sur des poteries (cf. le précédent) et que l'on considère généralement comme un verbe au parfait = lat. « fecit ». Dottin le compare à l'irl, feraim « je donne » ou au gall. gwres, gwryss « chaleur ». Alors V serait consonne.

Peut-être les n. pr. EVRITVS et ATEVRITVS sont-ils à rattacher à VRITV. D'après M. J. Loth, ce dernier mot pourrait signifier « il a cuit », ce qui s'accorderait, fort bien avec le sens de « chaleur » et avec une marque de potier.

ELVSCONIOS

Une inscription d'Alona (ager Novariensis), C. I. L. V 6.624, porte :

ELVIO FLVCONIS F. SALAMAE... suivant le corpus. On a lu aussi ELVCONIS et Holder écrit ELVCONIS s. v. Eluco-(n) et FLVCONIS s. v. Salama. Eluco(n) n'est donc pas sûr bien que plus vraisemblable et, fût-il prouvé, nous n'ignorierions pas moins la quantité de l'E.

D'autre part l'éta d'Elusconios ne permet pas de comparaison avec ELVSA, n. de ville (Eauze, Gers), ni avec ELVCOCI, n.

d'un peup. de la Gaule narbonnaise, voisin des Memini, noms qui ont tous deux l'E bref.

Mais, en songeant à l'inscription de Cavaillon : ΜΙΣΣΟΥΚΟΣ ΣΙΛΟΥΚΝΟΣ où le deuxième nom est lu généralement SILVCNOS (fils de Silos), nous ne pouvons nous empêcher de penser que la lettre initiale, en forme de sigma lunaire, mais avec un point central, pourrait être un épsilon. En gr. *ei* fausse diphthongue sonnait primitivement comme un E long fermé; tel était aussi le timbre de l'êta aux premiers siècles av. J.-C. Dans ce cas *Elu-cnös, fils d'*Elus, pourrait être rapproché de notre Elus-conios, fils d'Elus-conos.

N° 2

BIMIMOS ΛΙΤΟΥΜΑΡΕΟΣ — BIMIMOS (?) ΛΙΤΥΜΑΡΕΟΣ
Nous adoptons provisoirement Bimimos, mais, nous le verrons plus loin, d'autres conjectures sont possibles.

Stèle funéraire. Caractères bien apparents, mais de forme irrégulière; la 1ère lig. a donné lieu à des interprétations très différentes, (voir pl. II).

BIBLIOGRAPHIE: Lenormant, *op. cit.*; Aurès, *id.*; Allmer, *Rev. épigr.* I (1878), p. 1 et 48; Hér. de Villef., *op. cit.*; C. I. L. XII, 993, 2, Stokes, n° 10; Holder; Rhys, *Inscr. p.* 32; Dottin, *op. cit.* p. 148; P. de Brun, *op. cit.*; Dr Jacobsthal, *op. cit.*

ALPHABET: *Alpha*: 3ème lig. à barre diagonale inclinée de gauche à droite. *Bêta*: 1ère lig., la boucle inférieure plus grande et un peu anguleuse dans le bas; les deux boucles se joignent en dehors de la barre verticale. *Epsilon* lunaire, 3ème lig. *Omicron*, 1ère lig., de forme irrégulière et lié avec M; 2ème lig., à peu près rond; 3ème lig., irrégulier, point au milieu. *Sigma*, franchement lunaire à la 1ère lig.; lunaire également à la 3ème lig., mais d'une forme légèrement brisée qui semble annoncer le sigma carré, en outre point au milieu. *Upsilon*, 2ème lig., cette lettre de forme allongée, avec une boucle à l'extrémité inférieure, nous semble de basse époque; cf. *insc. n° 3. Points*: à la 3ème lig., points à l'intérieur de O et de sigma; ces signes ne s'expliquent guère; on les trouve dans d'autres inscriptions et, comme ici, concurremment avec les mêmes lettres non pointées. *Ligatures*: à la 1ère lig., entre I et M, se trouve un signe embarrassant; en outre, à la même ligne, M et O semblent liés.

BIMIMOS (?), n. pr. et LITVMAREOS, n. détermin., probablement patronymique, sont tous deux au nomin. masc. Ce sont les noms du défunt, vraisemblablement : BIMIMOS (fils) de LITVMAROS.

BIMIMOS

Plusieurs lectures ont été proposées : BIMAMOS (d'Arbois de Jubainville) qui serait le superlatif d'un *Bimos dont BIMIVS cité plus loin serait dérivé; BINNAMOS (Dottin); BIMMOS (Aurès, Hér. de Villef., Dr Jacobsthal); BIMVMOS (Allmer); BINVMOS (Lenormant). On a lu aussi BINNMOS. La disposition des caractères permet encore d'autres suppositions; l'examen des diverses combinaisons nous permettra d'en éliminer un assez grand nombre.

La ligature qui vient après l'I et précède l'M a été transcrite par deux MM liées (Aurès), ce qui explique la lecture Bimmos; par N et V liés (Hirschfeld, C.I.L.), ce qui est à peu près exact; par un yod celtibère chez Dottin.

Il y a en Crète et dans les alphabets italiques des exemples d'M à cinq jambages, mais on ne s'expliquerait guère que le graveur eût employé consécutivement deux signes différents pour exprimer la même lettre; de plus, ces exemples paraissent être d'époque ancienne.

Ce signe pourrait, nous semble-t-il, représenter très vraisemblablement : -LLI-, -LN-, -MI-, -NV-, et moins bien : LLV, MV, NN, et le nom entier serait :

1° BILNMOS ou BINNMOS qui semblent défier la prononciation (à moins d'admettre N voyelle).

2° BILLVMOS, BIMVMOS, BINVMOS; mais en grec l'v latin se note générale *ou* et le graveur connaissait bien cette règle puisqu'il a écrit plus bas AITOMAPEOS.

3° Enfin BILLILLOS, BILLIMOS, BIMILLOS, BIMIMOS.

Il nous reste en définitive ces quatre dernières formes dont les éléments constitutifs se rencontrent ailleurs :

BILL- dans BILLA, BILLO, BILLI, n. pr.

BIM- dans BIMIVS (à Carbonara, Italie; au Châtelet, Haute-Marne).

ILL - dans ATEPILLA, GIAMILLVS, n. pr..

IM -, comme 1er terme, dans IMICIVS, IMILI, n. pr. ;
comme 2ème terme, dans ALAM - BRIMA, n. de déesse.

LIM - dans limo (ou lemo) « orme »; limeum « ellébore »;
LIMOGIVS, n. d'h. ; LIMONVM (et LEMONVM) v. (Poitiers).

Des quatre lectures restantes, BIMIMOS nous semble la plus naturelle ; c'est celle que nous avons cru pouvoir préférer, mais BILLILLOS, BILLIMOS et BIMILLOS ne sont pas invraisemblables.

LITVMAREOS

Ici point de difficulté : LITVMAREOS est un dérivé, par insertion de E, du n. pr. LITVMĀROS connu par une inscr. de St-Maximin, par LITVMARVS à Grenoble et par LITVMARA dont nous ignorons la provenance. Ce nom est à peu près sûrement gaulois.

LITU -, irl. lith, bret, lid « fête » (Dottin) ; pour - MAROS le sens « grand » est considéré comme certain.

LITU - se trouve dans les composés LITVGENA, LITVGENIVS, LITVGENVS, LITVONA, etc.

N° 3

ΣΙΓΟ.ΟΥΤΙΟΡΕΙΣ ΕΓΚΕΓΓΟΓΟΥΙ — SIGO. VTIOREIX ESCENGOGVI.

Stèle funéraire (*Voir pl. III*). Le Dr Jacobsthal a étudié le monument du point de vue archéologique sans s'arrêter à l'inscription ; il a cependant suggéré pour le premier nom, SIGO - TUTIOREIX auquel nous avons également pensé dès la découverte.

La gravure est très défectueuse, superficielle et tracée si maladroitement que l'on ne peut tirer de conclusion des particularités d'écriture. Cependant voici quelques remarques :

Gamma, 1^e lig., barre supérieure oblique et fortement inclinée vers le bas ; 3^e lig. les deux premiers de forme carrée, le 3^e (si c'est bien un gamma) a la barre verticale prolongée au dessous de la ligne. *Epsilon* : les trois sont lunaires, mais plus ou moins, ont l'arc brisé. *Rhô* : 2^e l., barre verticale très allongée, boucle légèrement descendante ; *Sigma* : 1^e l., arc brisé, tient à la fois des formes dites « lunaire » et « carrée » ; 3^e l., lunaire, allongé. *Upsilon* ; celui de la 3^e lig., de même que celui de l'inscr. N° 2, semble être de basse époque.

Le premier nom est sûrement au nominat. ; pour le second il y a doute et deux hypothèses semblent acceptables :

1° Le premier nom serait celui du mort, le second, celui de son père et la filiation serait indiquée par le génitif (cf. l'inscr. de Couchey : DOIROS SEGOMARI et celle d'Alise : MARTIALIS DANNOTALI) et le sens serait :

SIGO.. VTIOREIX (fils) d'ESCENGOGV (os)

2° SIGO.. VTIOREIX serait l'auteur du monument et ESCENGOGVI (datif) serait le défunt ; nous lirions alors : SIGO.. VTIOREIX (a élevé ce monument) à ESCENGOGV (S.).

SIGO.. VTIOREIX

Entre les deux omicron, c'est-à-dire après SIGO -, il y a un intervalle où se trouvait certainement une lettre, peut-être deux. Le mot doit se composer de trois éléments : SIGO -, ..VTIO -, REIX.

a) SIGO -. Il y a peu d'exemples de SIG - : BVCCONIAE SIGENI, n. de f. au datif ; SIGERVS h., (mais ces deux noms sont-ils gaulois ?) ; enfin SIGOVESVS, chef gaulois du VI^e siècle av. J. C. Mais nous savons que l'alternance E - I est fréquente en gaulois, surtout au commencement des mots.

Il n'est donc pas téméraire de comparer SIGO - à Segō - qui se trouve dans les noms gaulois SEGODVNVM (Rodez), SEGOMAROS, n. d'h., etc. et de le rattacher à la rac. i. e. « segh » « être puissant » qui a poussé des rejets dans mainte langue de la famille : védique, grec, germanique, celtique, probablement aussi illyrien, ligure et ibère, et qui en celtique, a donné l'irl - seg « force ».

b) VTIO -. CVTIOS est un nom de mois dans le Calendrier de Coligny où se trouvent aussi CVTIO, CVTI, CVT, CV, QVTIO, QVTI, QVT, indication de jour dont la signification est inconnue ; une inscr. du Milanais porte le n. d'h. CVCVTVS. Cela pourrait faire supposer SIGO(C) VTIOREIX.

Enfin on pourrait remplir l'espace vide par T ou TO, ce qui donnerait - TOYTIO - ou TOOYTIO - = lat. - TVTIO - TOVTIO - terme connu sous les deux formes et dérivé d'une rac. i. c. dont le sens est « peuple », « cité ». On la discerne dans TOUTIU, inscr. en caractères nord-italiques de Briona près Novare ; TVTILIA, f. ; VIROTVTI (Apollini) ; TOVTIA, TOVTIVS, n. pr. ; TOOYTIOYS (= probablement « citoyen »), inscr. de Vaison ; TOVTILLVS, TOVTISSA, n. pr. etc. ; mais le plus remarquable pour nous est TOVTIORIX, épith. d'Apollon, inscr. de Wiesbaden (« le roi du peuple » ou « de la Cité »), qui nous donne peut-être les deux derniers termes de notre nom.

c) On trouve en gaulois, au nominatif, les formes - RIX, - REX, - REIX « roi ».

SIGOT(T)OVTIOREIX, que nous préférons, signifierait « roi de la cité puissante », « du peuple fort » ou « valeureux ».

ESCEGGOGVI

Nous connaissons ESCENG., par l'inscription de Gargas : ΕΣΚΕΓΓΑΙ, dat. fém., mais on ne peut séparer ce thème de : ESCINGOS, ESCINGVS, EXCINGVS que l'on rencontre dans diverses inscriptions, ni des composés ESCIGGORIX, ΕΣΚΙΓΓΟ-PEΙΣ, EXCIGGORIX, EXCINGILLVS, EXCINCILLA (ou EXCINGILLA), ESCINGOLATIS, EXCINGOMARVS, n. pr. de pers. non plus que d'ESCINGOMAGOS (ou EXCINGOMAGOS), v. du Piémont et ΣΚΙΓΓΟΜΑΓΟΣ, v. de Galatie.

(ΣΚΙΓΓΟΣ chez Dioscoride, médecin de Cilicie, ΣΚΙΓΚΟΣ chez Arétée, autre médecin de Cappadoce, désignent une espèce de lézard; nom ou sobriquet galate ?).

Es — est une variante de ex — « hors de » ; en irl cing, accusat, cinged signifie « guerrier », « héros », et cingim « je marche » (sscr. jàngha « jambe » ; zd. zanga « cheville » ; got. gaggan, v. isl. ganga « aller » ; lit. zengiù « je marche »). C'est ce dernier sens que choisit d'Arbois de Jubainville qui traduit EXCINGOS par « qui fait des sorties » ou « qui part pour attaquer l'ennemi ».

Il est remarquable de trouver dans le premier nom les termes SIG -, bien plus rare que SEG -, et REIX dont nous n'avons comme exemples qu'ΕΣΚΙΓΓΟPEΙΕ à Nîmes et DVBNO-REIX, lég. monét ; dans le deuxième nom, -CENG- bien moins fréquent que -CING- puisque nous ne le connaissons que par ΕΣΚΕΓΓΑΙ (Gargas).

Ce n'est pas tout, la finale -OGVI (ou -GOGVI) n'est pas moins étrange ; je trouve bien BITVIOGOGO, lég. monét. Narbonne ?) et à l'initiale OGILOLVS (Bordeaux) auquel répond peut-être un TIIGILVS espagnol. Faut-il en conclure que nos deux noms sont particuliers au midi de la Gaule et qu'il y a là des formes dialectales ou plutôt étrangères au gaulois ? SIGENI (Nîmes) et SIGERVS (Carpentras, Narbonne) viendraient à l'appui de cette thèse.

Il y a aussi dans le calendrier de Coligny, GO, indication de jour (peut-être est-ce une abréviation) ; puis la lég. monét. des Lemovices, ANADGOVONI (ou ANDGOVONI) que l'on pourrait peut-être couper ANAD - GOV - ONI, ce qui nous permettrait de supposer ESCENGO - GOV (ou -GV).

Reste encore la flexion qui n'est pas moins embarrassante ; un nominatif en -GOS devrait donner en gaulois un génitif en -GI ; on pourrait alors penser qu'il y a là un exemple de G *célaire* (GW), consonne inconnue du gaulois, mais qui pour-

rait être ligure ou celto ligure ; nous ne connaissons rien pour -GV-, mais nous avons Κουαδρονια (inscr. de Ventabren) à laquelle répond QVADRONIVS (inscr. de Nîmes) ; KOUÏ (inscr. de Cavaillon) ; EQVOS, génit EQVI (calendrier de Coligny), mots dont l'origine gauloise est très douteuse. Pourtant ESCENGOGVOS nous semble étrange. Il est plus probable que nous sommes en présence d'un thème en -V- dont le datif, en gaulois et en ligure, semble pouvoir être tantôt -V, tantôt -VI (cl. dans la 4^e décl. lat. exercitus, datif exercitui ou exercitu). Notre personnage serait ESCENGOGVS et SIGOTOVTIOREIX lui aurait élevé la stèle qui figure au Musée des Alpilles.

No 4

KAMΘYΛATI A. YTPONI.(.) — CAMULATI A. VTRONI. (.)

Nous ne transcrivons que les deux premières lignes ; pour la troisième, dont la reproduction typographique est à peu près impossible, nous renvoyons au fac-similé de l'inscription (*Pl. VI - a*) et à la description ci-dessous.

Le monument a été décrit sommairement par M. P. de Brun dans son mémoire sur « Glano ».

La gravure est assez nette, les lettres bien formées ; malheureusement la pierre a beaucoup souffert, quelques caractères sont effacés et la brisure de l'angle inférieur droit nous prive sans doute d'une partie de l'inscription ; il manque une lettre entre alpha et upsilon de la 2^e lig., une ou deux à la fin de cette même ligne, une ou plusieurs à la fin de la 3^e.

ALPHABET. *Alpha* : le 1^{er} (1^e lig.) est très ouvert et semble avoir deux barres horizontales ; le 2^e (1^e lig.) et le 3^e (2^e lig.) ont les barres médianes obliques et inclinées de gauche à droite. Les trois ont la branche de droite plus allongée que celle de gauche. *Lambda* : au-dessous de la 3^e lig., sous le 2^e point, petit lambda (à moins que ce ne soit un fragment de N). *Upsilon* : 1^e lig., barre inférieure oblique, la partie supérieure est formée de deux branches rectilignes ; 2^e lig., barre inférieure oblique, partie supérieure formée d'un demi-cercle ; 3^eme lig., composé d'une barre oblique s'élevant de gauche à droite et rejointe vers le milieu par la branche de gauche qui est à peu près verticale ; pour ce dernier toutefois, la lecture upsilon n'est pas certaine.

Points : à la 3^{ème} lig., trois points placés au niveau supérieur des lettres (omicron ?).

Il semble que l'inscription se compose de trois noms qui pourraient être :

1^o Le nom du donateur, celui de son père et celui de la divinité à laquelle s'adressait l'offrande et nous lirions CAMVLATIA, VTRONI, etc... ; les deux premiers noms seraient au nominatif féminin, le 3^{ème} au datif.

2^o En renversant l'ordre, le nom de la divinité au datif, le nom et le patronyme du donateur au nominatif ; on aurait alors CAMVLATI A. VTRONI, etc...

La première hypothèse semble plus conforme aux habitudes gauloises ; en effet, dans les inscriptions connues le sujet vient ordinairement en tête. Mais l'inscription est-elle bien gauloise ?

Camulos est un dieu gaulois assimilé à Mars ; c'est aussi un dieu sabin que les Romains avaient adopté et qu'ils honoraient sous le nom de Camulus Mavortius. Il est donc probablement italo-celtique.

On trouve : CAMVLA, f., Arles ; CAMVLATIA, f., Nîmes, celui-ci est le plus intéressant pour nous, car nous croyons le trouver dans notre inscription ; CAMVLATVS, h., Aix, Savoie ; CAMVLIA, f., Vienne (Isère), Grenoble, Narbonne, Bordeaux ; CAMVLINIVS OLEDO, Trèves ; CAMVLINVS, h., Bordeaux ; CAMVLIVS, Carsan (Gard) ; CAMVLLIA, Apt ; CAMVLLIVS, Apt. Villeneuve-lès-Avignon, Grenoble ; CAMVLO, lég. monét. des Arvernes ; CAMVLODVNO, lég. monét. gr. Bret. ; CAMVLODVNVN (et CAMALODVNVM), v., Colchester, Gr. Bret. ; CAMVLOGENVVS, chef aulerque et n. d'h. en Gr. Bret. ; CAMVLOGNATA, Bernay ; CAMVLORICA (ou -RIGA), déesse, Soissons ; CAMVLVS (Mars), Clèves ; MARS CAMVLVS et CAMVLVS MAVORTIVS à Rome ; CAMVLORIX (deus), dans les Vosges ; et les composés ANDE-CAMVLOS, Nevers ; ANDE-CAMVLENSES, ethnique, Rançon (Haute-Vienne). On peut voir par cette liste que ce nom se rencontre fréquemment dans le midi de la Gaule.

CAMVLA et CAMVLATIA sont possibles comme nom d'auteur de l'offrande, mais nous préférons le second, la syllabe -TI(A) nous semblant mieux placée à la finale.

Enfin CAMVLATI pourrait être le datif d'un *Camulas ou *Camulatis dont nous n'avons pas d'exemple, mais dont CAMVLATVS et CAMVLATIA légitiment la supposition.

CAMULO- est comparé par Dottin à l'irl. *camus* « territoire soumis à un roi » ; le nom sabin Camulus viendrait de *câmus*

« mors, frein, licou », (cf. gr. ΚΗΜΟΣ dorien ΚΑΜΟΣ « muselière »); il semble que l'on pourrait concilier les deux significations, le premier mot désignant « ce qui est soumis », le second « ce qui sert à soumettre ». Cam- aurait le sens général de « conduire, diriger » et CAMVLOS serait l'équivalent de « roi, chef ».

(Nous croyons que les noms de lieux Chamblac (Eure), Chamblay et Chambly (Jura), Chambley (Moselle) et d'autres encore pourraient provenir d'un *Camulacum dérivé du n. d'h. Camulos).

Nous ne pouvons identifier le deuxième nom; nous croyons seulement qu'il doit commencer par une voyelle formant diphthongue avec l'upsilon, un A par exemple, ou un E, mais plutôt A; ou bien un O dont la combinaison avec upsilon produirait OU = lat. v. Nous ne croyons pas qu'une consonne soit possible. Le nom serait (A) VTRONIA ou VTRONIA. (cf. VBILATRONIA, n. de r. Arles).

Pour le troisième nom, nous n'avons qu'une lég. monét. helvète NINNO, [Rev.] ONNIN (sans doute le même nom en écriture rétrograde). On pourrait aussi, en remplaçant le point précède par une lettre, comparer à ANINOS, n. de potier; à GNIN, lég. monét. douteuse et probablement abrégée; à ONNIN déjà cité.

En résumé, nous pensons que notre inscription pourrait être lue ainsi : CAMVLATIA [A]VTRONIA (ou [V]TRONIA NINNV (ou ANINNV ou GNINNV ou ONINNV), le dernier nom étant celui de la divinité terminé par la désinence -V, datif des thèmes en -O- et en -V-

Resterait à expliquer le point qui pouvait être suivi de deux ou trois lettres et former avec elles un quatrième mot, épithète, du dieu ou formule votive.

N° 5

ΔΙ Κ ΠΙΚ

Cette inscription récemment découverte est mentionnée dans le « Glano » de M. de Brun.

Gravure bonne et profonde; la boucle du rhô est petite et régulière, (pl. V-a).

Comme on peut s'en rendre compte par le fac-similé, les signes sont gravés dans l'ordre que nous venons d'indiquer sur trois grandes auges en pierre, segments consécutifs d'un canal; ΔΙ et ΠΙΚ en caractères de grandes dimensions, se

trouvent sur les parois extérieures et la lettre K, beaucoup plus petite, sur le bord supérieur de l'auge centrale. Ce K, vu sa place, ne doit être qu'une indication accessoire, par exemple, le numéro de la pierre, qui serait la vingtième de la rangée (il est à remarquer que les Gaulois avaient la numération vigésimale).

Δ I

Cette syllabe pourrait être :

1° la particule DI pour DE, préposition.

2° l'abréviation d'un n. pr. comme DICCIVS, DIACOS, DEICO, etc....

3° le radical indo-européen DI (ou -DIV) « lumière », jour, ciel, dieu », qui a donné en celtique l'irl. dia et le gall. duw « dieu »; l'irl. diu et le gall. dyw « jour », et les premiers termes de composés gaulois devo-, divo- que l'on rencontre dans les noms DIIONA, déesse, Laudun (Gard) ; DEVIATIS, divinité, à St-Didier (Vaucluse) ; DIOCRARVS, dieu, env. de Roquebrun (Hérault) ; DIIONA, riv. affl. de la Cèze (Gard) ; DIVONA, n. de plusieurs sources et rivières; v. lat. DIANAS, n. d'une source du Latium.

4° un terme de calendrier dont le sens pourrait être également sacré; ont trouve dans le Calendrier de Coligny: D, abréviation, DIB, indication de jour; DIVERTOMV, etc.

5° enfin un nombre, onze ou quatorze, suivant le mode de numération adopté (ce serait 14 si le petit K avait lui-même une valeur numérique).

PIK

Pour ce mot ou pourrait penser à:

1° une variante de RIX «roi».

2° une variante de REIT-, REXT- qui se lisent dans les noms REITV-GENVS, REXTV-GENVS (irl. richt «formé», gall. rhith «apparence»).

3° l'abréviation de RIXTIO (Calendr. de Coligny) (ces trois rapprochements ne nous satisfont guère).

4° l'abréviation d'un n. pr. tel que RICANT, RICCIVS.

5° l'hypothétique *rica «sillon» qui a donné le bas-lat. riga. le v. fr. roie, franç. mod. raie, prov. rego; ce mot que l'on conjecture d'après l'irl. -rech, le gall. rych et le v. bret. rec, se rattacherait (Hubert, Les Celtes) à une forme indo-europ. prk (r voyelle). Cf. lat. porca, omb. porculeta, v. h. a. furh, v. isl. for qui ont tous le même sens de «sillon, raie». On sait

que P indo-eur. a disparu en celtique et que R voyelle i-e suivi de consonne a donné OR en lat. (porca) et RI en celtique (rica). Cf. lat. portus et gaul. ritu — «gué»

Essai de traduction

On peut, avec les données qui précèdent, former les combinaisons suivantes:

1° — Abréviation de deux noms propres.

2° — DI, abréviation de DIB ou nombre (11 ou 14), plus RIXTIO, serait un terme de calendrier.

3° — DI «divin», RIC(T) «apparence, forme»; «d'apparence divine». Cf. l'épithète homérique «semblable à un dieu».

4° — DI «divin», RIC «roi»; «dieu roi», «dieu puissant» ou «roi divin».

6°. — DI, «onze» ou «quatorze», RIC(A); «11° ou 14° sillon» ou «conduit» ou «rigole».

Rigole est, nous semble-t-il le sens le plus simple, le plus réaliste, puisque le mot nomme l'objet sur lequel il est gravé: rik est encore bien vivant dans le provençal rego (e fermé) qui signifie «raie, sillon, rigole». C'est donc cette traduction que nous proposons avec l'espoir qu'elle sera justifiée par la découverte d'un autre fragment de canal; ce serait la confirmation d'une ingénieuse hypothèse linguistique.

Je dois ajouter que c'est mon cousin, M. Henri Rolland, de Saint-Rémy, qui, par son insistance et ses arguments probants, a entraîné ma conviction.

Si l'on admet notre interprétation, l'inscription est en langue gauloise.

N. 6

[E]HONA

Inscription trouvée en 1931. La première lettre est effacée, mais il nous semble voir une trace d'épsilon lunaire. L'alpha est à barre brisée; pour le pi, voir le fac-similé. (Pl. VI-b).

La déesse EPONA est très connue; on trouve son nom dans des inscriptions à Thil-Châtel (Côte-d'Or), à Naix (Meuse), à Soleure (Suisse), à Andernach (Prusse-Rhénane), à Celeia (Norique), en Ecosse, sur les bords du Danube, à Rome etc. On connaît aussi EPONABVS, dat. plur. à Sarmizegetusa (Dacie).

EPONA, déesse protectrice des chevaux, semble d'origine celtique puisque les monuments qui rappellent son nom proviennent principalement de pays celtes et surtout gaulois.

Elle était honorée aussi à Rome, mais on sait que les Romains accueilleraient volontiers les dieux étrangers et son culte n'apparaît que vers l'époque impériale.

POTERIES

N. 7

Εβουρος — EBURUS

Gravure à la pointe sur plat campanien; caractères cursifs. (*Planche IV*).

Le thème eburo- «if» a donné de nombreux dérivés et composés : EBVRIA, n. de f. ; EBVRIACVM (qui serait dérivé d'un gentilice Eburius, dérivé lui-même d'Eburos, n. d'h.) n. de plusieurs villes : Ivrey, Ivry, Yvrac, Yvré; EBVRIVS, n. d'h. ; EBVRO, lég. monét. et n. d'h. ; EBVROBRIGA, v. Avrolles ; EBVRODVNM, v., Averdon, Embrun, Yverdon (Suisse) ; EBVROIALOS, v., Ebreuil; EBVROMAGVS, v. Bram; EBVROVICES, n. de peup., puis de sa ville principale, Evreux; EBVRVM, v., Olmutz (Moravie); Εβόραχον, v., de la Gr. Bret. York.

N. 8

Graffites sur un plat campanien. Sur le bord est gravé un signe, un stigma probablement, qui représente en numération le chiffre 6 et en écriture la ligature ST (*Pl. V-d*); à l'intérieur ont lit : CMEP qui doit être l'abréviation d'un nom. (*Pl. V-b*).

SMER- entre dans de nombreux noms: SMERIA, SMERIVS, n. de person. ; Cμερ, lég. monét. ; composés ATESMERIVS, n. de divinité ; ATISMARA, ATISMERIVS, n. de pers.. Puis, avec un T: Σμερται (Ptol.), n. d'un peupl. de gr. Bretagne ; SMERTORIX, SMERTVCVS, n. d'h. ; SMERTVLITANVS, signature en caractères cursifs rétrogrades d'un potier gallo-romain sur un vase en poterie samienne trouvé près des ruines de Glanum; SMERTVLVS, n. d'h., etc... ; en composition : CANTISMERTA, ROSMERTA, déesses.

D'Arbois de Jubainville e°plique SMER- par une rac. i-e *Smar «penser» et, suivant le cas «se souvenir, aimer, être soucieux». Cf. lat. memoria. Smer-, Smert- entrent dans plusieurs noms de divinités.

Σεγομαρ

Graffite sur plat campanien. (Pl. V-c).

Alphabet: Alpha à barre rectiligne; gamma, epsilon et sigma carrés; rhô à boucle très petite.

On peut lire avec certitude SEGOMAR(OS), nom connu par diverses inscriptions: Σεγομαρος, Vaison; DOIROS SEGO-MARI, Couchey; SEGOMARVS à Brescia.

D'après l'irl. seg «forcé» et le gaulois maros «grand», on pourrait expliquer «(l'homme), grand et fort» ou «très fort»; Dottin compare ce nom à l'irl. scagl:mhar «ingénieur».

Pour les rapports avec d'autres noms en SEG-, SEGO-, voir N° 3, SIGO(T)OVTIOREIX.

Après cet examen des monuments épigraphiques du Musée, nous croyons devoir mentionner que sur une pierre trouvée au XVI^e siècle dans les ruines de Glanum et qui a disparu, figurait l'inscription suivante qui nous a été transmise par le manuscrit de Romyeu (de 1574), f° 95:

.....ον Οουοποδιου Βρατου.....

Cette transcription est celle de Dottin; la troisième lettre (la première du groupe ΟΟΥΟΡΟ...) est notée omicron avec point central chez Dottin et le C.I.L. écrit thêta.

Bibliographie. C.I.L. XII p. 127 — Rhys, Inscriptions, p. 33; additions, p. 271; Dottin, La Lang. gaul. p. 148.

On peut presque sûrement compléter Βρατουδε. Ce mot, particulier aux inscriptions de la Narbonaise où il est souvent avec δεδε et Καντενα faisait certainement partie d'une formule votive et correspondait soit à LIBENS, soit à MERITO ou à EX IVSSV des inscriptions latines.

Rhys (additions) propose la lecture Οουονοπο διου Βρατου (δε Καντελ) et traduit: « Onovopos (gave), first fruits to the goddess according to her command.»

Ces suggestions et les remarques qui les accompagnent sont assurément fort intéressantes, mais nous n'avons connaissance de notre texte que par une copie dont nous ignorons la valeur et le plus sage, en attendant des trouvailles possibles, est de renoncer à toute discussion.

Parmi les noms que nous venons de voir, quelques-uns sont à peu près sûrement celtiques, mais pour quelques autres le doute est permis. Il ne faut pas oublier que les SALLUVII sont donnés comme ligures par les historiens anciens; la qualification plus récente de Celto-Ligures signifie évidemment que ce peuple avait été soumis — mais non détruit — par les Gaulois. La langue ligure a donc pu, et dû, laisser des traces, surtout dans l'onomastique.

Nous avons essayé dans ces notices de présenter les diverses hypothèses qui nous semblent possibles, sans toujours prendre parti, car il faut, croyons-nous, éviter les affirmations peu justifiées et se méfier surtout des écarts de l'imagination.

En terminant, nous tenons à exprimer notre gratitude à M. le Dr. Jacobsthal dont la gracieuse obligeance nous permet de donner de belles reproductions photographiques, et à M. Henri Rolland, notre cher cousin, qui a bien voulu faire des dessins des inscriptions non photographiées et en outre lire ces notes et nous faire part de ses observations dont nous avons essayé de tirer profit.

ADDENDUM

Cette étude était imprimée, quand le Musée des Alpilles s'est enrichi d'une nouvelle stèle gallo-grecque anépigraphie. Elle a été trouvée au quartier du Tor-Blanc, le 29 Juin 1933. Taillée dans un bloc de calcaire tendre, elle mesure 0,87 de hauteur, son fût est tronconique, la face antérieure a une largeur de 0,21 au sommet et de 0,27 à la base, alors que les faces latérales mesurent 0,225 et 0,34 à la partie inférieure.

La face antérieure porte à sa base une saillie, aujourd'hui très dégradée, formée par un bandeau de 0,11.

Le fût est surmonté d'une toiture à deux versants, faisant saillie de 0,025 sur les quatre faces, les parties antérieure et postérieure formant frontons de 0,20 de hauteur. Ceux-ci sont ornés d'un triangle isocèle, dont les contours sont profondément incisés, au centre des triangles est gravée une petite cupule rappelant le disque figurant à la même place sur la stèle de Montefortino.

Le bandeau encadrant les triangles, présente des traces de peinture rouge. C'est un fait intéressant, qui paraît souligner l'importance, peut-être rituelle, du triangle sur les monuments de ce genre, par contre, l'absence de la croix diagonale semble confirmer l'opinion que nous avons émise, de ne voir en ce signe qu'un motif ornemental, dégénérescence de la porte des stèles-maisons.

Nous avons signalé, après M. F. Benoit, le rapport existant entre les stèles du Musée des Alpilles et celles des Baux, et considéré celle de Saint-Rémy comme formant un groupe spécial en raison de leur grande taille. Celle nouvellement découverte, de dimensions très inférieures, établit un rapprochement encore plus étroit avec les monuments des Baux, elle sert de point de liaison entre les deux groupes.

H. R.